

Image not found or type unknown



## La prise en charge des parents

Par **CASSERON**, le **15/04/2009** à **15:12**

Bonjour,  
Ma mère m'a abandonnée dès l'âge de trois ans à vingt et un ans à la DSD, j'ai grandi en famille d'accueil. Elle me battait également.  
Je ne veux pas la prendre chez moi quand elle sera vieille et invalide, ni verser de contribution financière pour sa maison de retraite.  
Quelle démarche dois-je faire ?  
En l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer,  
Monsieur, mes respectueuses salutations.  
Nadia